



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

FAITES UNE ACTION PORTEUSE DE SENS

Votre taxe d'apprentissage donne un avenir professionnel
aux personnes en situation de handicap que nous
accompagnons.

Participez à l'égalité des chances pour l'accès à la
formation et l'emploi.

ET SI VOTRE TAXE AVAIT UN RÉEL IMPACT SOCIÉTAL ?



L'ASEI, association reconnue d'utilité publique, accompagne chaque année plus de 11 000 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap.

Chaque euro versé contribue à :

- Financer des équipements pédagogiques innovants.
- Développer des plateaux techniques adaptés.
- Ouvrir l'accès à la formation et à l'emploi pour tous.

En 2024, grâce à la taxe d'apprentissage, nous avons :

- Permis aux travailleurs.euses de l'ESAT ASEI Camadoc d'accéder à des formations spécifiques.
- Modernisé les ateliers du DITEP ASEI Le Comminges grâce à l'acquisition d'équipements.
- Permis aux jeunes accompagnés par le CSI ASEI Jean Lagarde d'utiliser des logiciels d'entreprise, un plus pour leur future insertion.

14 ÉTABLISSEMENTS ASEI SONT HABILITÉS À RECEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

CIVAL Lestrade, CSI Jean Lagarde, Centre Philiae, DITEP Le Comminges, ESAT Camadoc, ESAT Le Garric, Centre Roland Chavance, ESAT Saint-Raphaël, ESAT Les Beaux-Arts, EME du Luxembourg, DITEP Le Chemin, CMPPro Bellevue, ESAT Caramantis, DITEP Les Albarèdes.



asei.asso.fr/taxe-dapprentissage-2025



COMMENT VERSER À L'ASEI EN 2025 ?

MODE D'EMPLOI EN 3 ÉTAPES

- ☑️ **1** **Connectez-vous sur SOLTéA
avec vos identifiants
net-entreprises**

www.soltea.education.gouv.fr

- ☑️ **2** **Recherchez l'ASEI**
en saisissant directement le nom de
l'établissement à soutenir, son SIRET ou
son numéro UAI.

- ☑️ **3** **Sélectionnez l'établissement
ASEI qui bénéficiera de tout
ou partie de votre solde.**

Choisissez la répartition et validez.
Vous accédez ainsi à la synthèse de
l'ensemble de vos répartitions.



**LA CAMPAGNE 2025 S'ÉTEND
DU 26 MAI AU 24 OCTOBRE 2025.**

BESOIN D'UN COUP DE POUCE ?

Nous vous accompagnons dans vos démarches :

✉️ christine.couderce@asei.asso.fr

4 BONNES RAISONS DE VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ASEI

↳ **Parce que l'inclusion ne se décrète pas, elle se construit.**

Vous partagez les valeurs de l'ASEI et vous voulez que « inclusion » rime avec actions concrètes.

↳ **Parce que chaque jeune mérite un avenir professionnel.**

Vous souhaitez donner à des jeunes en situation de handicap les moyens de se former, de choisir, de s'émanciper.

↳ **Parce que chacun a le droit d'évoluer dans son métier.**

Vous voulez permettre aux travailleurs en situation de handicap de progresser, se perfectionner et gagner en autonomie.

↳ **Parce qu'un impôt peut devenir un engagement.**

Plutôt qu'un simple versement obligatoire, vous faites de votre taxe un levier solidaire, en faveur des publics en situation de handicap.

asei

Siège social ASEI
4 avenue de l'Europe
31520 Ramonville Saint-Agne
t. 05 62 19 30 08
m. communication@asei.asso.fr